

DELEGATION DE SIGNATURE
**Relative aux gardes de Direction et aux astreintes
administratives**

Décision n° 2025-03

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D61436-33 à D6143-35,

Vu le Décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion du 4 et 24 novembre 2020, nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT, Directeur du Centre Hospitalier Esquirol, Directeur du Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et de l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert à compter du 1^{er} décembre 2020,

Considérant le principe de continuité du service public hospitalier,

Considérant l'organigramme de Direction du CH Esquirol en vigueur,

Considérant l'organigramme de Direction commune en vigueur entre le Centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

DECIDE

Article 1 : Les personnels suivants :

- Mme Line ADAM, faisant-fonction de Directrice adjointe des soins,
- Mme Claude DUBOIS-SOULAS, Directrice adjointe,
- M. Arnaud GARCIA, Directeur adjoint,
- Mme Maud PUECHAVY, Directrice adjointe,
- M. Vincent ROZAIN, Directeur adjoint,
- M. David PENNEROUX, Directeur adjoint
- M. Charly MARGERIN, Directeur adjoint
- Mme Alexia MAURY, Directrice Adjointe
- M. Patrick RAFFY, Directeur adjoint

Assurent **des gardes de direction** (ligne de garde de la Direction commune) en application d'un tableau établi par la Direction générale.

A cette fin, délégation de signature leur est donnée à l'effet de signer, au cours des gardes de direction qu'ils assurent, toute décision, correspondance ou formulaire officiel lié à la vie hospitalière et la continuité du service public hospitalier, et notamment à la prise en charge

des patients (y compris les soins sans consentement), à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, aux réquisitions et dépôts de plainte, ou présentant un caractère d'urgence manifeste.

Cette délégation intègre l'autorisation d'ester en justice pour les saisines du juge des libertés et de la détention, et les déclarations d'appel des ordonnances rendues par le juge des libertés et de la détention dans le cadre de la réglementation en vigueur applicable aux soins sans consentement et aux mesures d'isolement et de contention.

Article 2 : Les personnels suivants :

- Monsieur Pascal GUINARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Mme Valérie LOISY, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Mme Liliane PEYNAUD, Adjoint Administratif Hospitalier
- Mme Nathalie VINZANT, Assistante des services sociaux
- Mme Floriane DURAND, Adjoint Administratif Hospitalier

Assurent **des astreintes administratives** les week-end et jours fériés (ligne d'astreinte administrative du CH La Valette) en application d'un tableau établi par la Direction générale.

A cette fin, délégation de signature leur est donnée à l'effet de signer, au cours des astreintes administratives qu'ils assurent, toute décision, correspondance ou formulaire officiel lié à la vie hospitalière et la continuité du service public hospitalier, et notamment à la prise en charge des patients (y compris les soins sans consentement), à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, aux réquisitions et dépôts de plainte, ou présentant un caractère d'urgence manifeste.

Cette délégation intègre l'autorisation d'ester en justice pour les saisines du juge des libertés et de la détention, et les déclarations d'appel des ordonnances rendues par le juge des libertés et de la détention dans le cadre de la réglementation en vigueur applicable aux soins sans consentement et aux mesures d'isolement et de contention.

Article 3 : Cette décision prend effet **au 2 janvier 2025** et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même domaine.

Article 4 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame la trésorière du CH La Valette, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du CH La Valette.

Fait à Saint-Vaury, le 2 janvier 2025



Le Directeur,
François-Jérôme AUBERT

**Modèle de signature des bénéficiaires d'une délégation de signature au sein du
Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury**

Nom / Prénom	Fonction	Signature (Paraphe)
DURAND Floriane	Adjoint Administratif Hospitalier	

